



Les états membres de l'UE pourront fixer l'âge minimum pour avoir une vie numérique

publié le 19/12/2015

Descriptif :

L'Europe renonce (en partie) à priver les moins de 16 ans de vie numérique. Le texte final sera soumis au vote l'année prochaine.

Après des années de négociations, le Parlement Européen et les états membres de l'Union ont finalement abouti à un accord sur la réforme du règlement sur la protection des données dans l'UE. Et contrairement à ce que l'on craignait, ce texte n'empêchera pas explicitement l'accès aux réseaux sociaux aux enfants de moins de 16 ans.

Actuellement, l'âge minimum requis pour accéder à des services comme Facebook ou Snapchat est de 13 ans, en général. C'est du moins la limite que doivent respecter les géants américains puisqu'elle est imposée aux États-Unis par la Children's Online Privacy Protection Act.

► [Retrouvez l'article sur le site Presse-citron](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.